



# Bulletin de Vigilance décembre 2023

*Le bulletin est destiné à maintenir le lien entre nos adhérents et nos soutiens en complément de notre lettre d'information bimensuelle, principale publication de notre association.*

*Pour partager « un Autre Regard sur Lege Cap Ferret », consultez la page du CODEPPI sur FACEBOOK et le bloa du CODEPPI en recherchant su votre navigateur « OVERBLOG CODEPPI »*

## TROP D'ETUDES PAS ASSEZ D'ACTIONS !

Revenons dans le monde réel : la très sérieuse chambre régionale des comptes, chargée de porter un regard sur la façon dont nos municipalités agissent, gèrent le présent, mais aussi anticipent l'avenir, nous dit en 2023 : **trop de temps et d'argent public investi dans les études, et peu dans l'action.**

Pour le CODEPPI c'est peu de le dire, sans parti pris politique ou confessionnel, ou idéologique. Face à nous les élus et les institutions, face à nous les lobbies de toute sorte qui défendent leur pré carré, face à nous la versatilité des réseaux sociaux sur lesquels, d'un simple clic, on peut se sentir rassuré de rallier une cause, sans avoir besoin d'y trop réfléchir, sans prendre le temps de se forger une conviction.

Alors oui, nous dérangeons.

Pour bousculer l'ordre établi rythmé par ceux qui nous gouvernent nous venons de répondre dans notre lettre d'information bimensuelle de novembre à la question : **Quelle commune nous voulons en 2050 ?** (en dix points)

**Le recours aux études ne fait pas défaut dans notre commune. Et le temps de la concertation, du débat est ce qu'il est ou ce qu'il n'est pas. Mais force est de constater que nous ne disposons pas de schémas clairs, déterminés, sur l'évolution de notre cadre de vie, des réponses aux enjeux majeurs et vitaux.**

Il est temps de sortir du confort d'une communication faite pour nous distraire, et nous rassurer sur le fait que la municipalité a réponse à tout.

**L'époque est à l'action concrète, qui nous éclaire un chemin difficile. Pour nous aider à nous adapter aux enjeux planétaires. Pour vivre avec une nature forte, indomptable, exigeante.**

## OFFRES DE TRANSPORTS PUBLICS ON FAIT LE POINT

La compétence territoriale pour les Transports Publics (T.P.), est du ressort de la Région.

Le principal opérateur de T.P. par Bus depuis les années 70, au travers du CITRAM, est le Département

Sur notre Territoire c'est l'intercommunalité du Nord Bassin (COBAN) qui a la charge de définir l'offre pour le Nord Bassin. Ce dernier a mis au point et validé un Plan de Mobilités Simplifié (PMS) en 2022, tenant compte de la situation actuelle, et des projets de Bordeaux-Métropole. Pour tout ce qui concerne l'offre de Transports Publics « intra Presqu'île », elle reste du ressort de la commune.

**Vous suivez ?**

**Et tout cela, épinglé sur un grand tableau devant nos yeux est annoncé comme devant être opérationnel en octobre 2024 !**

A lire les éléments de communication, tant de la COBAN que de notre Municipalité (notamment au travers de l'étude ADS, toujours en cours), mais aussi de la Métropole De Bordeaux, on cherche à répondre à vos questions pratiques.

**A ce titre le CODEPPI vient de s'adresser à la COBAN, au vice-président en charge de la Mobilité Durable et des Transports, M. Xavier DANÉY en lui posant deux questions simples relatives à l'usage du 601 express en octobre 2024, avec copie à notre maire.**

**Le CODEPPI vous rendra compte des réponses.**

Et vous, qu'en pensez-vous ?  
Contactez-nous : [contact@codeppilcf.com](mailto:contact@codeppilcf.com)  
*Ensemble nous pouvons convaincre !*